



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 25 avril 2024

### SÉCURITÉ

Mesures d'interdiction de rassemblements festifs à caractère musical non autorisés de type « rave-party »

Pour le week-end, la préfecture du Var a pris un arrêté d'interdiction temporaire afin d'assurer la sécurité des personnes et prévenir les risques d'atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics liés à l'organisation de rassemblements festifs à caractère musical non autorisés.

Sur l'ensemble du territoire du Var, la tenue de rassemblements festifs à caractère musical non autorisés de type « rave party » est interdite, du **vendredi 26 avril 2024 à 22h00 jusqu'au mardi 30 avril 2024 à 06h00**.

La circulation de tout véhicule transportant du matériel de sonorisation ou d'amplification de type « sound system » susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers varois ainsi que dans les massifs forestiers du département, du **vendredi 26 avril 2024 à 22h00 jusqu'au mardi 30 avril 2024 à 06h00**.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site de la préfecture du Var [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

**Service de la communication interministérielle de l'État en département**

Bd du 112ème Régiment d'infanterie  
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr



@Prefet83



@Prefet83